



**DECISION PORTANT ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU
MARCHE 2023M22 « Etude préalable à l'instauration et au déploiement
d'un dispositif de tri à la source des biodéchets »**

DECISION N°2024/06

Le Président de la Communauté de communes Convergence Garonne,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10

VU la délibération n°2021-94 du 19 mai 2021 par laquelle le conseil communautaire a délégué au Président au point 4 : De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée (MAPA) en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget et après avis du Bureau et lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 100 000 euros HT »

CONSIDERANT la consultation lancée pour l'attribution d'un marché de prestations intellectuelles ayant pour objet l'étude préalable à l'instauration et au déploiement d'un dispositif de tri à la source des biodéchets ;

CONSIDERANT l'analyse des offres reçues ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER le marché n°2023M22 ayant pour objet l'étude préalable à l'instauration et au déploiement d'un dispositif de tri à la source des biodéchets à la société VERDICITÉ pour un prix de 28 600 € HT soit 34 320 € TTC.

ARTICLE 2 : DE SIGNER ledit marché avec la société VERDICITÉ.

ARTICLE 3 : Conformément aux dispositions de l'article L. 2322-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire et figurera au registre des décisions de la collectivité ;

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

FAIT à PODENSAC,
Le PRESIDENT,

Signé électroniquement par : Jocelyn Doré
Date de signature : 01/02/2024
Qualité : Parapheur Président C.C.C. Convergence Garonne



Jocelyn DORÉ

MIS EN LIGNE LE : 12 FEVRIER 2024